









ETUDE DE CAS 10:

Un ANC doit fournir information au Centre d'échange sur une décision

Veuillez expliquer la stratégie de recherche que vous utiliseriez si vous vous trouviez dans la situation suivante. Indiquez pourquoi vous avez suivi cette approche, où vous avez obtenu les informations provenant du BCH, et quel(s) article(s) du Protocole de Cartagena s'appliquent pour répondre directement à chaque question.

Scénario

Après avoir obtenu l'autorisation d'importer des DAS-21023-5 x DAS-24236-5 (nom commercial Widestrike™, voir Etude de cas n°9) en vue de leur libération intentionnelle dans l'environnement, quelle information l'autorité compétente d'Afrique du Sud doit-elle fournir au BCH concernant sa décision ? Merci de bien vouloir vous référer au document joint intitulé "Décision relative à un évènement de coton protégé contre les insectes, DAS-21023-5 X DAS-24236-5 (ou Widestrike™)"

Répondez en indiquant comment l'information a été transmise au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et quel(s) article(s) du Protocole de Cartagena sont en rapport avec cette activité.